Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260423-260423_08-DE

N° 260423-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 23 AVRIL 2026
L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 17 **votants :** 19 **procurations** : 2

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, Mme BASSET HELENE, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. CARTRY ALAIN, Mme. DANIEL-EROKO CINDY, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme FAURE MORGANE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, MME KERJEAN VANESSA, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS : M. LE GALL SYLVAIN donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE, Mme DUBUIS CAROLE donne pourvoir à Mme CARN SANDRINE

Mme BASSET HELENE a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE 2026 – CCAS
M.THOMAS Frédéric, adjoint aux affaires sociales expose la demande de subvention du CCAS.

BUDGET		**2026**
CCAS Budget principal	Subvention	90 000 €

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de permettre au CCAS de continuer à développer sa politique sociale en faveur des personnes démunies,

CONSIDERANT que le CCAS propose toujours un service d'assistance sociale et un service d'accompagnement numérique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

-DÉCIDE d'attribuer, pour l'année 2026 une subvention d'équilibre de 90 000 € :

-DIT que cette somme est inscrite au budget principal de la Commune de Ploumilliau.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU
M. Yann KERGOAT

La secrétaire de Séance
Mme Hélène BASSET